



Consultation écrite

9 au 23 juin 2021

Projet de règlement 01-277-90

Modifications réglementaires afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins

Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Direction du développement du territoire et des études techniques

Mise en
contexte

Propositions

Processus
d'adoption

Dans les dernières années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à l'aménagement de différents espaces à des fins de création de places à même des terrains vacants ou des tronçons de rues fermés à la circulation.



Objectifs

Mise en
contexte

Propositions

Processus
d'adoption

- Reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de quatre places publiques;
- Assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat.

Mise en contexte

Modifications
proposées

Processus
d'adoption

Légende :

P : Création de
place



Chemin Gilford

Mise en contexte

Modifications
proposées

Processus
d'adoption



Zonage :

Commerces et
habitations (C.4
H)



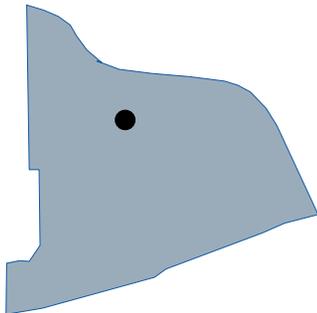
Place
publique
E.1(3)

Localisation : Rue Gilford, entre la rue Berri et la rue Saint-Denis (lot 1 618 926 et une partie du lot 1 618 893)

Utilisation : Rue piétonne avec aménagement ponctuel

Proposition: Intégrer au secteur autorisant l'usage de place publique

*Zonage place: présence d'un ou plusieurs bâtiments avec adresse civique adjacents (accès unique)



Rue Fairmount Est

Mise en contexte

Modifications
proposées

Processus
d'adoption



Zonage :

Habitations
(H.2-4)

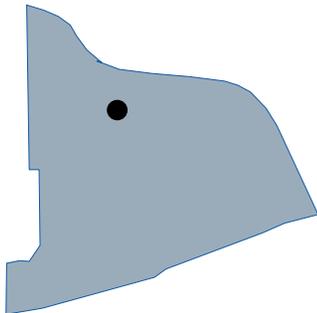


Place
publique
E.1(3)

Localisation : En bordure de la rue Fairmount Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique (lot 2 336 277)

Utilisation : Place publique aménagée

Proposition: Création d'un secteur autorisant l'usage place



Rue Jeanne-Mance

Mise en contexte

Modifications
proposées

Processus
d'adoption



Zonage :

Commerces
et habitations
(H.1-6, C.4, H)

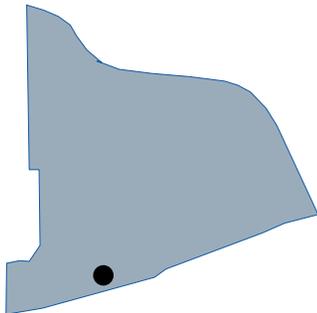


Place
publique
E.1(3)

Localisation : En bordure de la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Milton (une partie du lot 2 162 466)

Utilisation : Espace vert non aménagé

Proposition: Création d'un secteur autorisant l'usage de place

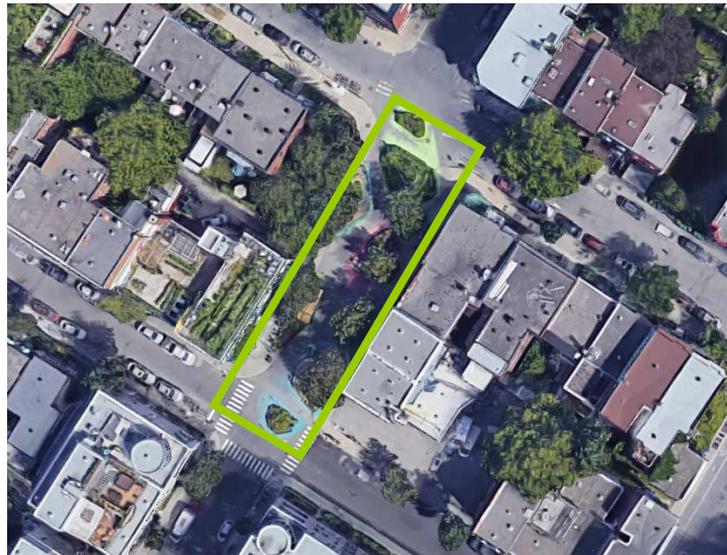


Terrasses Roy

Mise en contexte

Modifications
proposées

Processus
d'adoption

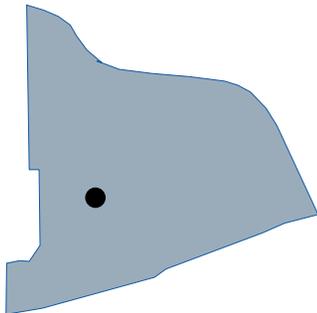


Zonage :
Habitations et
commerces (H.1- 4, C.2) → Place
publique
E.1(3)

Localisation : Rue Roy Est, entre la rue
Coloniale et la rue de Bullion (lots 1 203
742 et 1 203 783)

Utilisation : Rue piétonne aménagée

Proposition : Création d'un secteur
autorisant l'usage place



Mise en contexte

**Modifications
proposées**Processus
d'adoption

Modifications des plans de l'annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277):

- **Plan U-1 intitulé « USAGES PRESCRITS »: création de quatre secteurs autorisant l'usage place (E.1(3));**
- Plan Z-1 intitulé « ZONES »: création de quatre zones;
- Plan TID intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS »: création de quatre secteurs;
- Plan H-1 intitulé « LIMITES DE HAUTEUR »: création de quatre secteurs.

Mise en contexte

Modifications
proposées

**Processus
d'adoption**

Présentation au comité consultatif d'urbanisme	4 mai 2021
Avis de motion + Adoption du projet de règlement	7 juin 2021
Consultation écrite de 15 jours	9 au 23 juin 2021
<i>Adoption du règlement</i>	<i>5 juillet 2021</i>

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire
(Équipement collectif selon l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*(RLRQ, c. A-19.1)).